



Wallonie

VILLE DE
NEUFCHÂTEAU

ANNEXE 25
permis d'urbanisme n° 4554

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme PIERRET - BOSSICART** demeurant **Route de Saint-Monon, MOL 71 à 6840 Neufchâteau.**

Le terrain concerné est situé **Route de Saint-Monon à 6840 Neufchâteau et cadastré ou l'ayant été Division 5, section B n°370Y3.**

Le projet consiste en : **construction de deux habitations mitoyennes**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 - pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 mars 2024 au 26 mars 2024 au collège communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4554) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be